

VERS LA GÉNÉRALISATION D'UN ÉTIQUETAGE BIEN-ÊTRE ANIMAL UNIQUE EN FRANCE



Une démarche portée par l'Association
Etiquette Bien-Être Animal



> QUELLES ÉVOLUTIONS DE L'ÉTIQUETTE ?

Quatre ONG de protection animale (LFDA, CIWF, OABA, WELFARM), trois distributeurs (le groupe Casino, le groupe Carrefour, les magasins U) et des producteurs de volailles (Les Fermiers de Loué, Les Fermiers du Sud-Ouest, Galliance), ont travaillé à l'évolution de l'étiquette créée en 2018 par la LFDA, CIWF, l'OABA et le groupe Casino.

Cette démarche coconstruite traduit une volonté commune d'accompagner le progrès de la filière tout en informant le consommateur de manière claire, fiable et robuste.



> COMMENT LE NIVEAU DE BIEN-ÊTRE ANIMAL EST-IL ÉVALUÉ ?

L'étiquetage repose toujours sur un référentiel technique de 230 critères, qui couvrent les différentes étapes de la vie de l'animal, depuis la naissance, jusqu'à l'abattage en passant par le transport, et comprenant dorénavant 5 niveaux (au lieu de 4), de **A** à **E**.

Pour certains critères du niveau **D** (comme la lumière naturelle dans le bâtiment ou la présence de perchoirs), des plans de progrès sont rendus possibles pour atteindre progressivement le niveau d'exigence requis.

L'objectif est de faciliter l'intégration des filières agricoles dans la démarche, notamment des éleveurs, en reconnaissant que la mise en place de ces plans de progrès, nécessite du temps et de l'investissement.

La conformité de l'information ainsi affichée est garantie par un dispositif d'audits externes indépendants, partie intégrante du référentiel pour les niveaux **A, B et C**.

> COMMENT LIRE L'ÉTIQUETTE BIEN-ÊTRE ANIMAL ?



L'étiquette présente désormais aussi un pictogramme indiquant le mode d'élevage associé (ex. accès à l'extérieur ou élevage en bâtiment) pour répondre à la préoccupation des consommateurs.

5 niveaux :
Du plus élevé **A**
au plus bas **E**.



Résultat de l'évaluation du bien-être animal du produit, obtenu après notation de tous les critères.

Conditions d'élevage :
ici, les poulets ont accès à un parcours arboré.

> À QUOI CORRESPONDENT LES NIVEAUX DE BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

- Les trois premiers niveaux **A**, **B** et **C** valorisent des pratiques garantissant une amélioration significative du bien-être animal, ils ont un niveau d'exigence croissant, avec par exemple l'obligation d'un accès extérieur aux niveaux **A** et **B**.
- Les niveaux **D** et **E** informent le consommateur, en toute transparence, que les pratiques correspondent à un niveau minimal réglementaire (**E**), ou à quelques exigences complémentaires avec une mise en place de plans de progrès dans les bâtiments (**D**).

Extrait des 230 critères évaluant le niveau de Bien-Être Animal des poulets :

	NIVEAU A	NIVEAU B	NIVEAU C	NIVEAU D	NIVEAU E
Accès à l'extérieur	✓	✓			
Lumière naturelle en bâtiment d'élevage	✓	✓	✓ d'ici fin 2022	✓ d'ici fin 2024	
Mise en place de dispositifs permettant aux poulets d'exprimer leurs comportements naturels	Perchoirs et objets à piquer	Perchoirs ou objets à piquer	Perchoirs et objets à piquer		
Espace supplémentaire en bâtiment par rapport au minimum réglementaire	+68%	+53%	+40%	+10%	*
Durée de vie minimale des poulets	81 jours	56 jours			
Rythme de croissance des poulets	Lent	Intermédiaire ou lent	Intermédiaire		
Durée maximale de transport des poulets	4 heures	6 heures	8 heures		
Document engageant le transporteur sur le respect de la protection animale	✓	✓	✓	✓	
Obligation d'insensibilisation (étourdissement) préalable à la saignée	✓	✓	✓	✓	
Vidéo de contrôle sur certaines zones dans les abattoirs où les animaux vivants sont manipulés	✓	✓			

*Exigence réglementaire dans l'Union Européenne : $\geq 238\text{cm}^2/\text{kg}$ de poulet

> PAR QUI L'ÉTIQUETTE EST-ELLE DÉFINIE ?

L'étiquetage du bien-être animal (ses critères et modalités de contrôle et son visuel) est géré par l'Association Etiquette Bien-Être Animal, créée spécifiquement pour remplir cette mission.

Elle est aujourd'hui constituée de :

4 organisations de protection animale (CIWF France, LFDA, OABA et WELFARM).



3 acteurs de la grande distribution (groupe Casino, Carrefour et magasins U).



3 organismes de production (Les Fermiers de Loué, Fermiers du Sud-Ouest et Galliance).



Ce nouveau référentiel a bénéficié des travaux conduits au sein du laboratoire d'innovation territorial « Ouest Territoires d'Élevage » porté par INRAE, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

> SUR QUELS PRODUITS LE NIVEAU DE BIEN-ÊTRE EST-IL AFFICHÉ ?

L'Étiquette Bien-être Animal est déjà présente en magasins (sur les poulets Casino Terre & Saveurs et Fermiers de Loué) et le sera bientôt sous sa nouvelle forme ainsi que sur d'autres produits des adhérents actuels (les poulets des Fermiers du Sud-Ouest, les poulets Monoprix Gourmet, du groupe Casino) et des nouveaux acteurs : Carrefour, Galliance et les magasins U.



À titre expérimental durant l'année 2020, l'étiquette pourra être dématérialisée sur certains nouveaux produits.

L'Association Etiquette Bien-Être Animal poursuivra en 2020 ses travaux pour proposer un référentiel de même nature pour le porc, puis progressivement pour d'autres espèces animales.

> Plus d'informations sur www.etiquettebienetreanimal.fr